

Covid 19 & Mise à jour du DUERP



Rencontres Santé & Travail 2020 - 24 septembre 2020





- Rappels: qu'est-ce que le Document Unique?



- Pourquoi mettre à jour son Document Unique?



- Comment mettre à jour son Document Unique?



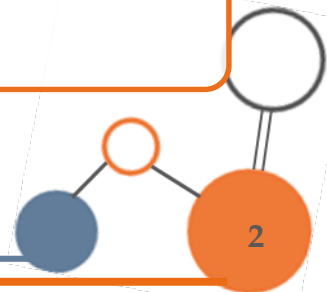
- Quelle prévention adopter face à la covid 19?



- Prise en charge d'un salarié symptomatique: quel protocole?



- Documents utiles

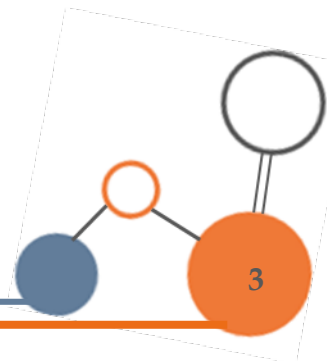


• Rappels: qu'est-ce que le Document Unique?

Le document unique transcrit les résultats de l'évaluation des risques professionnels au sein de chaque établissement.

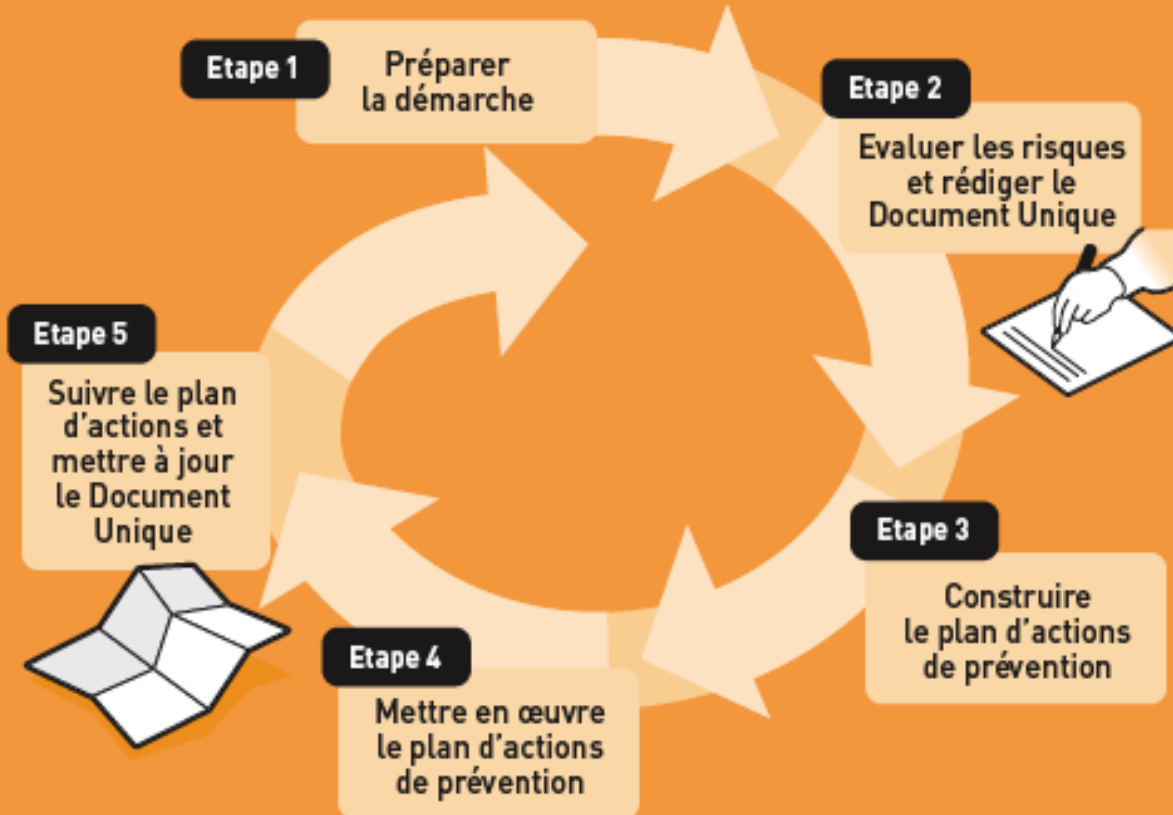
Art. R4121-1 du
Code du Travail

«L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs...»



• Rappels: qu'est-ce que le Document Unique?

Les étapes de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels

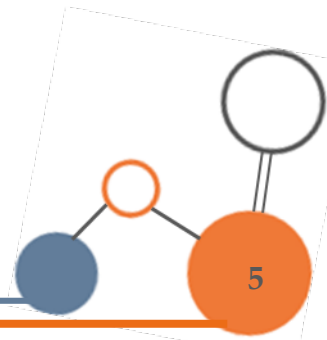


• Pourquoi mettre à jour son Document Unique?

Art. R4121-2 du
Code du Travail

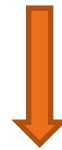
« La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

- au moins chaque année*
- lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail*
- lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie. »*

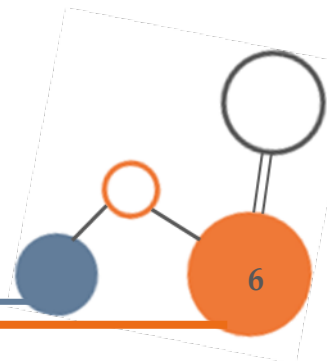


- Pourquoi mettre à jour son Document Unique?

Evaluer et prévenir les risques liés à la pandémie de la covid 19.



Mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées pour les salariés.

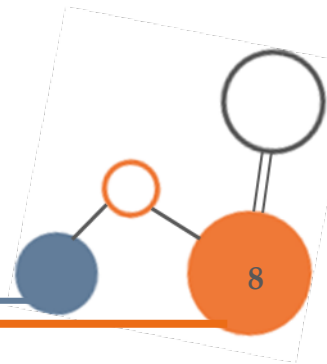


- Comment mettre à jour son Document Unique?

IDENTIFIER

Identifier, pour chaque unité de travail, les situations de travail pour lesquelles la transmission de la covid 19 existe:

- *Contacts directs de personnes à moins d'un mètre*
- *Contacts indirects par des objets (poignées de portes, documents, matériel ...)*

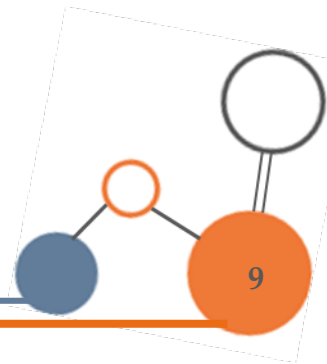


- Comment mettre à jour son Document Unique?

IDENTIFIER

Exemple:

La caissière d'un supermarché est exposée à **des contacts directs** avec les clients (et certains collègues) et à **des contacts indirects** (marchandises, monnaie).



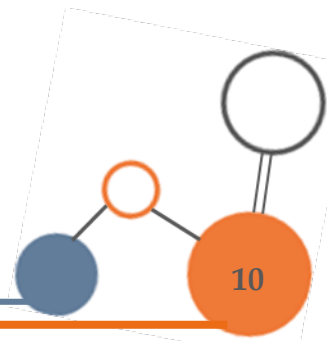
- Comment mettre à jour son Document Unique?

IDENTIFIER

Lister également les situations de travail qui vont être impactées par la covid19 mais pour d'autres risques que le risque biologique.

Exemples:

Les risques psychosociaux, les risques liés aux manutentions et aux postures, le risque chimique, ...

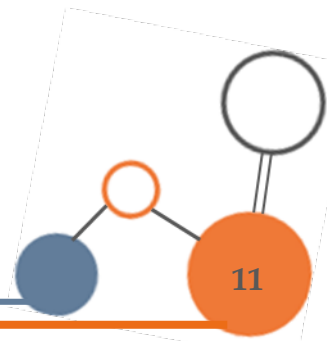


- Comment mettre à jour son Document Unique?

EVALUER

Peu importe l'outil utilisé, il faudra tenir compte de certains critères pour l'évaluation:

- **La fréquence et la durée d'exposition** (*1 fois/jour, 1 fois/semaine, ...*)
- **La gravité des dommages** (*effets bénins, effets réversibles, ...*)



- Comment mettre à jour son Document Unique?

HIERARCHISER

Il s'agit de déterminer les priorités d'actions.

Approche par cotation à l'aide de la fréquence, de la gravité et du degré de maîtrise du risque.

Trois niveaux de priorité peuvent être définis:

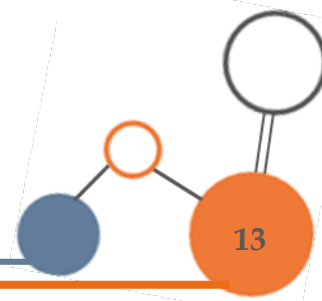
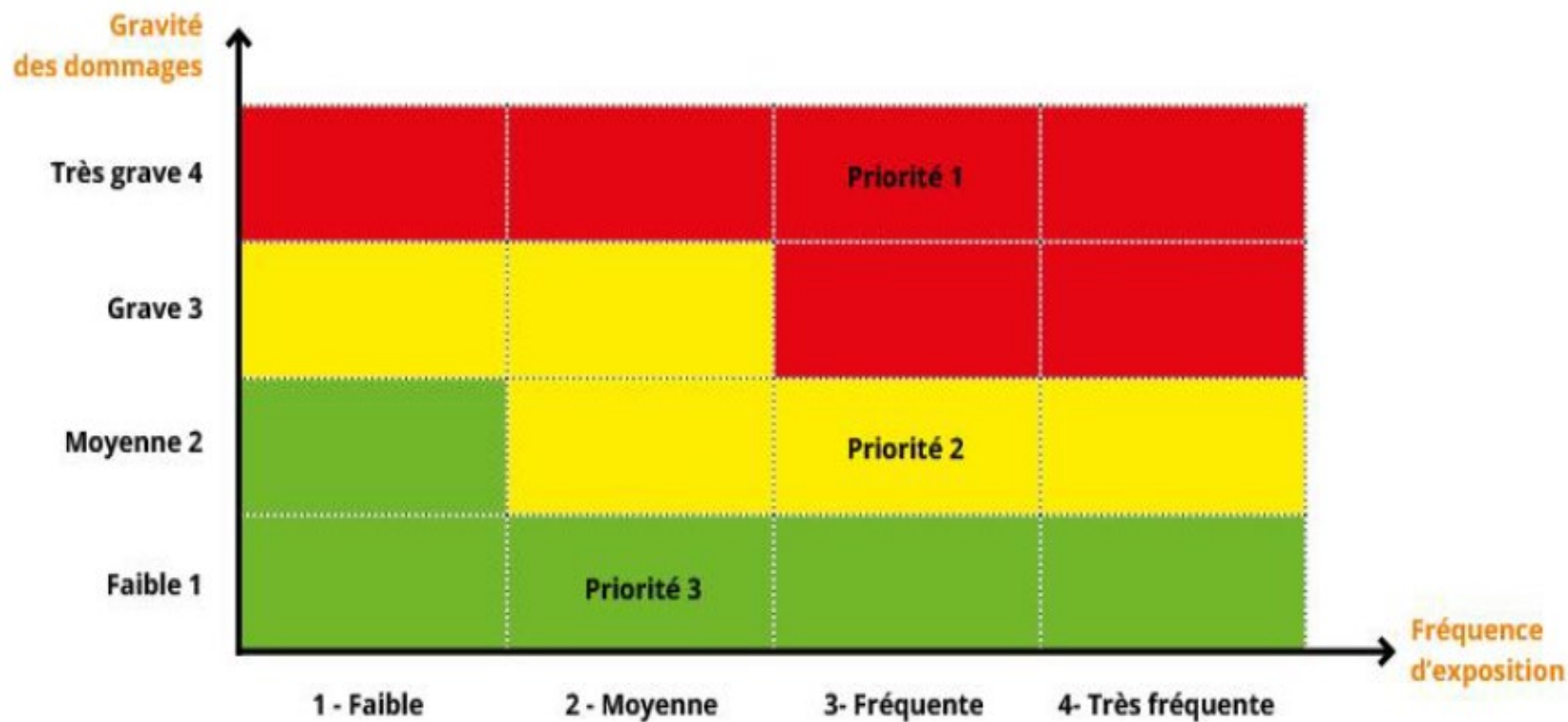
Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3



• Comment mettre à jour son Document Unique?

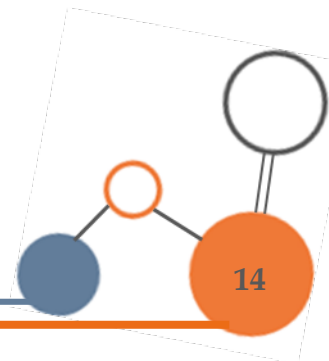


• Comment mettre à jour son Document Unique?

Elaboration d'un plan d'actions afin de définir les actions à mettre en œuvre pour supprimer ou limiter les risques identifiés.

Le plan d'actions comprend:

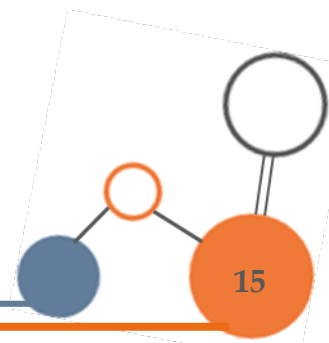
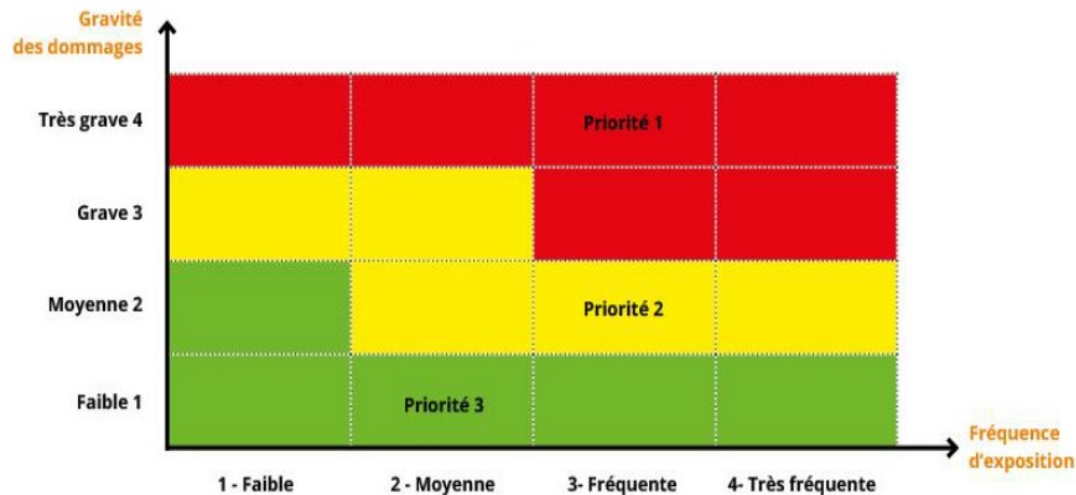
- La (ou les) action(s)
- Le responsable
- Le délai
- L'état d'avancement
- Le budget



• Comment mettre à jour son Document Unique?

Exemple

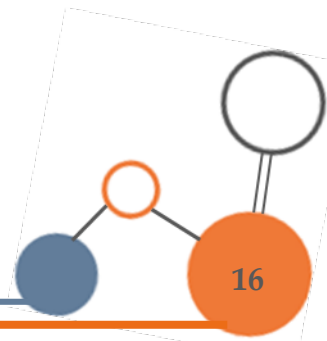
Danger	Situation dangereuse	Fréquence	Gravité	Priorité
Agents biologiques	Contact rapproché des caissières face aux clients.	4	3	1
Agents chimiques	Nettoyage du matériel / utilisation de produits chimiques	3	2	2



• Quelle prévention adopter face à la covid19?

La prévention des risques professionnels repose sur la mise en œuvre des 9 principes généraux de prévention:

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'Homme
5. Tenir compte de l'évolution technique
6. Remplacer ce qui est dangereux
7. Planifier la prévention
8. Prendre les mesures de protection collective
9. Donner les instructions appropriées aux salariés



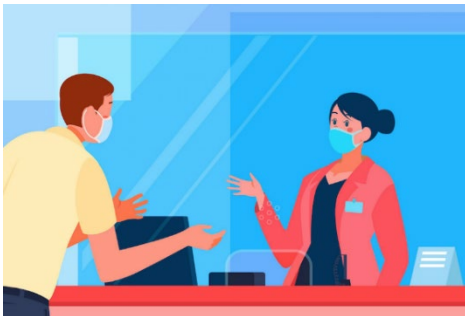
• Quelle prévention adopter face à la covid19?

PREVENTION COLLECTIVE

Limiter ou confiner le risque, le plus en amont possible, à la source.

Permet de protéger l'ensemble des salariés.

Mise en œuvre prioritairement à la protection individuelle



PREVENTION INDIVIDUELLE

Si la protection collective est insuffisante ou impossible

Dispositif ou moyen individuel de protection : EPI



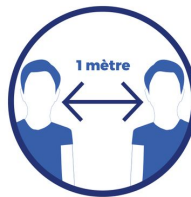
• Quelle prévention adopter face à la covid19?

Prévention organisationnelle

Appliquer les mesures barrières



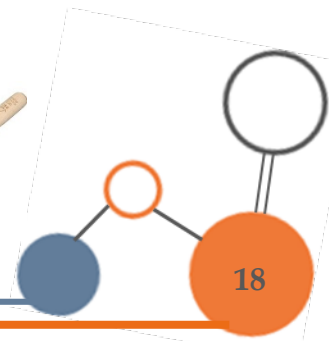
Respecter la distanciation sociale



Privilégier le télétravail



Privilégier les outils, matériels individuels



• Quelle prévention adopter face à la covid19?

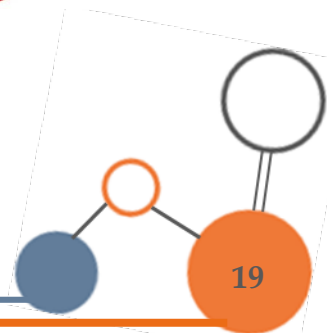
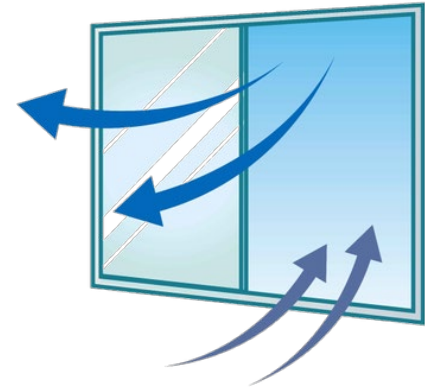
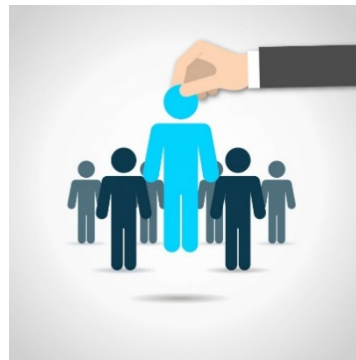
Prévention organisationnelle

Aérer régulièrement
les locaux

Nommer le référent
COVID-19

Organiser la
circulation

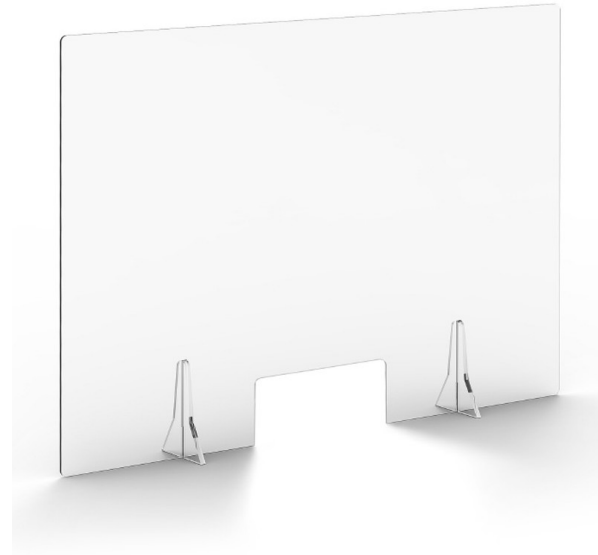
Planifier le nettoyage



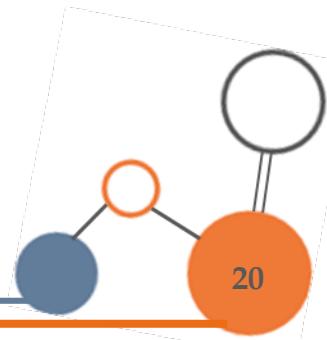
- Quelle prévention adopter face à la covid19?

Prévention technique

Barrière physique



Ventilation
mécanique



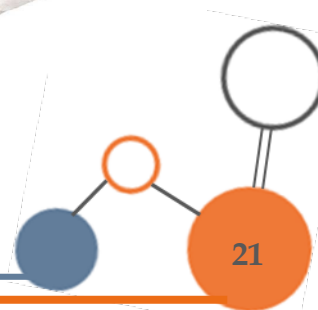
• Quelle prévention adopter face à la covid19?

Prévention individuelle

Port du masque



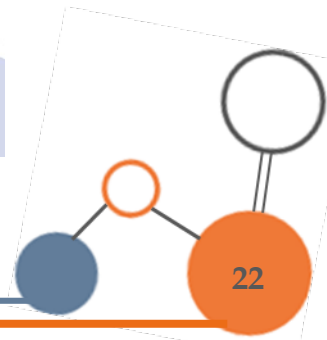
Lunettes / Blouses /
Gants
(selon l'activité)



• Quelle prévention adopter face à la covid19?

PREVENTION HUMAINE

Sensibilisation, formation / information des salariés.



• Quelle prévention adopter face à la covid19?

Exemple

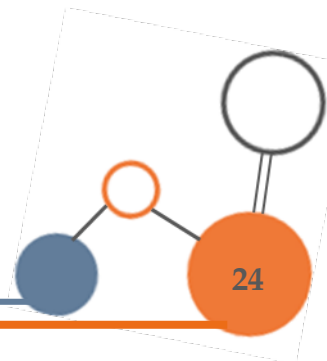
Danger	Situation dangereuse	Priorité	Actions décidées	Resp.	Délai	Coût
Agents biologiques	Contact rapproché des caissières face aux clients.	1	<ul style="list-style-type: none"> - Barrière physique (écran) - Masque - Nettoyage du matériel - Appliquer les mesures barrières 	M. Duton	Sept. 2020 euros
Agents chimiques	Nettoyage du matériel / utilisation de produits chimiques	2	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le risque chimique - Rechercher des produits moins nocifs - Aérer le plus souvent possible 	M. Martin	01/10/20	Attente devis

- Prise en charge d'un salarié symptomatique: quel protocole?

« L'entreprise doit rédiger, en lien avec le service de santé au travail, une procédure adaptée à la prise en charge sans délai des personnes symptomatiques (...) » (*protocole national 31/08/20*).

En présence d'une personne symptomatique (fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler / avaler, perte du goût et de l'odorat):

- ISOLER
- PROTEGER
- RECHERCHER DES SIGNES DE GRAVITE



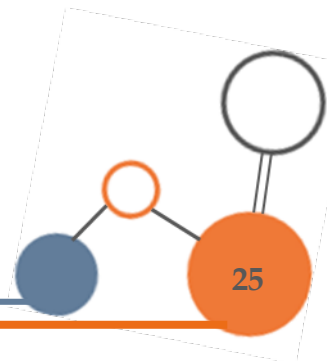
- Prise en charge d'un salarié symptomatique: quel protocole?

- ❖ Isoler la victime dans une pièce dédiée, et aérée, avec port du masque chirurgical

**La conduite à tenir dépendra de l'état de la victime
et de la gravité des symptômes**



Mobiliser le professionnel de santé dédié à l'établissement, un Sauveteur Secouriste du Travail (formé à la Covid 19) ou le référent Covid.



- Prise en charge d'un salarié symptomatique: quel protocole?

Absence de signe de gravité



Organiser le retour au domicile après confirmation de l'avis médical recueilli auprès du médecin du travail ou du médecin traitant.

Présence de signe de gravité



Composer le 15 et suivre les consignes

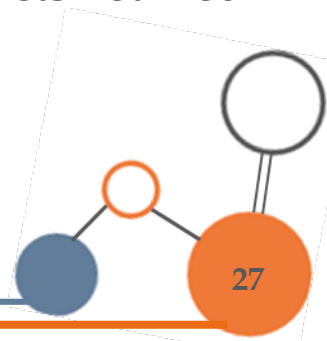
- Prise en charge d'un salarié symptomatique: quel protocole?

Evacuer la victime

Si le salarié est en mesure de regagner son domicile, l'employeur pourra, en concertation avec lui, l'autoriser à rentrer avec son véhicule personnel.
A défaut, il pourra être envisagé de solliciter l'un de ses proches.
Le cas échéant, faire appel à un taxi (éviter les transports en commun).

Cas Covid-19 confirmé → identification et prise en charge des contacts devraient être organisées par les acteurs du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie).

Le médecin du travail peut faciliter l'identification des contacts et leur qualification.



• Liens utiles

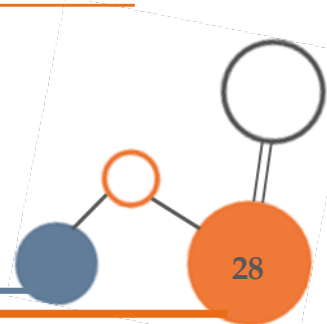
Site du gouvernement – ensemble des informations officielles concernant le coronavirus: <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Protocole national COVID-19 au 31/08/2020: https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-sante-securite-en-entreprise__31_aout_2020.pdf

Guide préconisations, OPPBTP :

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-l-OPPBTP-publie-la-cinquieme-mise-a-jour-de-son-guide-de-preconisations-sanitaires>

Foire aux questions, INRS : <http://www.inrs.fr/actualites/COVID-19-et-entreprises.html>



Questions / Réponses



Rencontres Santé & Travail 2020 - 24 septembre 2020

